

Conseil municipal du 05 mars 2009

Intervention d'André MICHEL

Monsieur le Maire et chers collègues,

Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour intitulé « Approbation du procès verbal de la séance du 12 Février » qui est devenu dans le document sur table « Approbation du compte-rendu », j'ai une intervention à ce sujet : Substituer au procès-verbal un compte rendu était « le bon sens », ce fut votre premier mot (disparu de votre compte rendu d'ailleurs).

Invoquer le « bon sens » pour mettre fin à la transparence des débats, à l'engagement des paroles dites, aux positions prises expliquées et justifiées, à tous ces constituants de la démocratie me rappelle étrangement le « bon vouloir » de l'Ancien Régime, sur lequel il a fallu que la Révolution Française passe. L'Histoire nous a montré que toutes les tentatives pour y revenir ont échoué. Quand on a goûté à la démocratie, on ne peut revenir en arrière très longtemps. Les auteurs de ces retours ont tous été rapidement éliminés. Méditez le Monsieur le Maire.

Cet acquis démocratique qu'Alain Jonemann et Alain-Marie Foy ont donné à l'histoire de notre ville, vous l'avez sacrifié au nom de votre « bon vouloir ».

Quelle inconscience, j'allais presque dire quelle honte !

Bien sûr, vous en aviez le pouvoir avec votre équipe qui s'est tu, ce qui ne veut pas dire que tous vous approuvent, mais Monsieur le Maire, il est des victoires contre la démocratie qui sonnent des défaites prochaines.

Votre compte rendu, tel que vous l'avez fait est une preuve manifeste de cette atteinte à la démocratie, et au nom du groupe Le Vésinet Solidaire et Durable que nous formons avec Olivia Ayme et Lucien Desvaux, je vais vous le montrer en déroulant votre compte rendu :

- Sur la décision 6 concernant l'entreprise VULCAIN : J'ai dit que *si des études avaient été faites il fallait les payer*. Je ne me suis pas interrogé sur la décision et les montants.

- Sur la décision 9 concernant Madame LABRY : Je laisserai à Madame Gattaz, si elle le souhaite, le soin de dire comment sa déclaration a été modifiée, tronquée et déformée.

- Sur le point 1, concernant la Commission Communale des impôts directs:
Il n'est pas indiqué que j'avais souligné la différence avec votre prédécesseur AM Foy qui avait écrit aux 3 chefs des groupes d'opposition R. Varèse, D. Jonemann, A. Michel pour leur demander de désigner 2 titulaires + 2 suppléants, soit 6 postes. Il a fallu que Madame Gattaz intervienne pour que des noms soient demandés oralement de manière indirecte par votre directeur de cabinet. Tout cela pour revenir de 6 à 4 postes possibles aux oppositions !

Pas un mot n'est repris sur le long échange que j'ai eu avec vous pour vous faire enfin accepter une présentation par ordre alphabétique. Quelle mesquinerie, cet échange ! Comme je l'ai dit « *on oublie l'opposition, on la met en queue de liste, ce n'est pas être un devin pour ne pas y voir une intention.* »

Et dans votre compte rendu final vous vous donnez le beau rôle ! « *Le Maire indique qu'il n'y voit aucune objection à l'ordre alphabétique* ». Il m'a fallu tout un débat pour l'obtenir ! Le lecteur dira : notre maire : quel homme ouvert !

Comment pouvez- vous mépriser à ce point le suffrage universel ! Vous avez été élu par « 3968 Vésigondins » sur 12092 inscrit, soit 32, 81%. Vos oppositions représentent « 3082 Vésigondins », soit 25, 48%, 41,71% ne se sont pas exprimés, c'est la vraie majorité.

Vous devez donc être modeste et respecter les électeurs que les oppositions représentent. Nous sommes des élus et représentons des Vésigondins. Je n'ai jamais ressenti au cours du mandat avec AM FOY cette attitude que vous développez autour de vous par vos décisions. En un an vous avez déçu une majorité de Vésigondins !

-Sur le point 6, concernant les subventions

C'est un détail, mais je ne me suis pas interrogé sur les montants différents, mais j'ai seulement dit : « *Pourquoi les mêmes montants que l'année précédentes n'avaient pas été demandés.* » C'est différent, pourquoi modifier ?

-Sur le point 10 concernant l'article 29

Vous laissez écrire : « *Monsieur le Maire propose de mettre en place un compte rendu fidèle* ». Le lecteur dira : Notre maire est vraiment un démocrate.

Les déclarations de Lucien Desvaux et d'Olivia Ayme vont vous être remises pour être jointes à ce compte- rendu. Le lecteur pourra apprécier votre conception de la démocratie. C'est donc les élus d'opposition qui devront faire désormais le travail eux mêmes. Les interventions vont être écrites avant. Cela aussi était sans doute dans la partie de votre programme non diffusé. Compte tenu de votre position montrez nous que vous êtes un démocrate en nous accordant une assistance de secrétariat.

Il est des débats en effet dont la retranscription est indispensable pour éviter les manipulations.

Un exemple : vous avez tenté de faire dire à madame AYME ce qu'elle n'avait pas dit en lui prêtant les mots : « *le compte rendu vaut procès- verbal* ».

Madame AYME n'a pas dit cela, elle a alors protesté soulignant son propos : « *le compte rendu va à l'encontre de l'esprit de la loi.* » Cet échange a disparu. On peut constater au compte rendu que vous n'avez pas répondu aux déclarations de Lucien DESVAUX et d'Olivia AYME .Pas un seul mot !

Un autre exemple : j'ai cité l'Association des Maires de France qui recommande un procès verbal. Je n'ai pas eu de réponse de votre part. Cette référence a disparu ! Se référer à l'Association des Maires de France n'est pas sans doute digne d'intérêt pour vous ?

Enfin j'en viens aux questions diverses :

1-conseils de quartier

J'ai souligné qu'on faisait appel à candidature pour des structures qui n'existent pas .Cette incohérence dans vos méthodes de travail n'est pas reprise bien évidemment !J'ai posé des questions précises .Votre réponse ne l'était pas mais ce qui est écrit est suave : évidemment les listes d'opposition seront étroitement associées pour « apprécier » le fonctionnement !Hormis le fait que le terme groupe d'opposition qui a une base légale vous échappe ,ils sont vraiment « bêtes » ces opposants de ne pas savoir qu'ils vont être associés. Notre maire est un démocrate et ils ne le savent pas ! Mais je reviendrais sur ces conseils de quartiers dans le cadre de la question posée.

2-groupe place du marché :

Je n'ai jamais « souhaité *savoir si un groupe de travail a bien été constitué* »comme c'est écrit .J'ai demandé :

1-Pourquoi le groupe n'a pas fait l'objet d'une décision en conseil ?

2- Qui en fait partie ?

3-Quelles missions il a ?

J'ai ajouté que cela méritait une note en conseil.

La réponse longue peu claire de Monsieur de Matteis est réduite à la portion congrue. « *Ils travaillent sur les contraintes techniques du bâti !* »Vous savez tout !

La transcription aurait montré le flou et les non réponses à mes questions. Nous ne connaissons toujours pas les noms de ceux qui y travaillent. Comment ont ils été choisis ? Sont-ils rémunérés ? Y a-t-il un calendrier ? Quelles sont les hypothèses de travail ? Pourquoi certains ont été écartés ? Pourquoi le Premier adjoint qui a la délégation de pouvoir semble en être écarté .Enfin tout un ensemble d'éléments qui témoignerait d'un peu de compétences dans cette organisation.

La réponse du maire reprise à votre compte rendu ne fait pas état de deux projets évoqués par vous en séance ! Lesquels ? Et votre réponse est floue : « *une note de synthèse sera faite prochainement* » Quand ? Et vous ajoutez dans ce compte-rendu « *tout naturellement le conseil municipal aura à se prononcer en dernier ressort.* »Quand tout sera fini, mes chers collègues, on vous demandera de lever la main !

Et vous osez parler de démocratie participative ? Nous sommes soit dans l'autocratie, soit dans l'approximation et le manque de compétence. Je préfère encore vous faire crédit de ma seconde hypothèse.

3-association Binkad

Ce qui est écrit est bizarre, car cela n'a pas été dit. D'abord il n'a jamais été question du maintien ou non du comité de solidarité international au Vésinet comme il est écrit dans le compte-rendu! J'avais été mesuré au conseil municipal pour évoquer cette question, tant j'ai été stupéfait pour ne pas dire un mot désobligeant de l'attitude de votre représentante, expliquant à tous les bénévoles sidérés du Conseil d'administration du Comité de Solidarité que la ville du Vésinet devrait attendre fin 2009 pour savoir si elle pourrait dégager 1500 euros pour le projet de BINKAD, tant les finances étaient justes.

Le plus grave, c'est que je suis convaincu que votre représentante était sincère et le croyait vraiment. Mais lorsque je vois la réponse du Maire dans votre compte-rendu, je comprends mieux. Elle procède du même esprit en utilisant le conditionnel dans votre compte rendu: « *le dossier pourrait connaître une issue favorable* ». Ce qui est vrai en revanche et je l'ai dit « *si on ne trouve pas cette somme il faudra que l'association aille ailleurs.* » Faudra-il aller voir M. Myard ou M. Bel, Monsieur le Maire, à faire des réponses floues, à faire régner la disette dans votre équipe, à proclamer des principes de solidarité où on discute depuis plusieurs mois pour 1500 euros. Faut-il vraiment étudier pendant des semaines pour 1500 euros ?

Ce compte rendu a cependant au moins un grand mérite, c'est de montrer les écarts entre les réponses reprises et les débats, de montrer les nuances apportées à vos réponses, de noyer vos non réponses dans un flot verbeux, de faire apparaître la mise en valeur de vos propres positions. En un mot, il est fait à votre gloire.

Quant à la dernière remarque concernant les conseillers de l'opposition qui n'étaient pas présent à la visite du trou, elle révèle cette attitude de mépris. Combien manquait-il de conseillers de la majorité ? Sans aucun doute plus que 8. Un conseiller en vaut un autre et si on est correct on cite tous les absents ou personne. A chaque pas que vous faites on ressent ce mépris. Et voyez donc braves lecteurs ce gentil Maire qui va proposer à cette opposition une autre visite. Il a beaucoup de mérite à les traiter si bien !

(Commentaire : je n'ai pas cité ici la disparition dans votre compte rendu, suite à une question de ma part, de votre engagement de soumettre à l'approbation du conseil municipal de Mars le compte administratif 2008 puisque je traite ce point à la question 7)

Vous comprendrez donc que nous ne discuterons pas des modifications. Votre compte rendu est à reprendre en totalité. Vous accomplirez ici un déni de démocratie si vous le maintenez.

Vous avez cru bon de rappeler dans votre nouvelle revue vos références de gouvernance « Solidarité, équité, respect des lois » Le 20 Novembre dernier, au débat d'orientations budgétaires, il y avait en plus dans votre propos « *souci de la préservation à long terme et respect de l'intérêt général* », soit 5 principes. Deux ont disparu. On ne voit pas la mise en œuvre des autres !

Un conseil de bon sens, Monsieur le Maire, vous devriez plutôt en rester à nos références fondamentales :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

André MICHEL
Conseiller municipal, liste le Vésinet solidaire et durable